

ve de parcimonie en laissant un homme à ce salaire-là après 30 ans de fidèle service. Aux députés qui osent prendre ici la défense des "faibles" le ministre intérimaire des Postes répond en hochant la tête et sans dire qu'il va remédier au mal dont on se plaint. La situation actuelle demande, et demande avec force au Gouvernement, de déclarer qu'il est temps que ces fonctionnaires loyaux et efficaces des districts ruraux obtiennent les égards qu'ils méritent. Il est facile aux fonctionnaires des rangs les plus élevés de se faire accorder des augmentations considérables, mais les subalternes ne reçoivent rien. Pourquoi? C'est que les ministres ne connaissent pas le peuple et ne sont pas en contact avec lui; ils restent à Ottawa, où ils ne fréquentent que les membres des clubs fashionables et les représentants de la haute pègre. Ils ne connaissent pas de tout la population des campagnes. Il est à peu près temps qu'ils s'éveillent et fassent une revue du service. Nous avons d'excellents employés mais ils ont peur des ministres.

Une VOIX: Est-ce bien vrai?

M. MORPHY: Oui, ils en ont absolument peur. Certains d'entre eux sont robustes et courageux, mais ils se sentent tellement dédaignés des ministres qu'ils sont dans un état de crainte continuelle. Quand il s'agit d'un sir Thomas quelconque, il est facile de lui accorder un millier de dollars; cette augmentation passe tellement inaperçue dans le budget, qu'on ne l'y peut trouver. Pour ce qui est du service extérieur, je voudrais que le ministre intérimaire des Postes promît, ce soir, d'améliorer, dans les limites de ses attributions, le sort de ses dignes employés; je voudrais recevoir la même promesse de la part de ses collègues, afin de pouvoir espérer que l'on va voir aux besoins du pays comme il convient et que l'on va s'occuper enfin de ceux que l'on appelle parfois les "faibles". Vous ne pouvez pas vous attendre à ce qu'un homme fasse vivre une femme et trois enfants avec un salaire de \$600.

L'hon. M. LEMIEUX: C'est une nombreuse famille.

M. MORPHY: Dans les provinces de l'Est beaucoup de familles comptent plus de treize enfants. Pour tenir le bureau de poste, fournir le combustible et l'éclairage, enlever la neige en hiver, un buraliste de campagne reçoit la magnifique somme annuelle de \$75. Matin, midi et soir, ces fonctionnaires sont à la disposition du public, toujours exposés à être révoqués, si quelqu'un se plaint de n'avoir pas reçu une lettre qu'il attendait. Voilà ce que j'appelle

un véritable service public, et ces fonctionnaires ne devraient pas être traités avec une pareille mesquinerie. Les contribuables n'approuvent pas le Gouvernement d'économiser ainsi au détriment de ces humbles fonctionnaires qui appartiennent à ce qu'on appelle le service inférieur, mais qui, en réalité, rendent des services supérieurs au pays. Encore une fois, je demande qu'on leur rende justice et qu'on les traite plus généreusement.

M. le PRESIDENT: Avant de donner la parole à M. Euler qui me l'a demandée il y a un instant, je tiens à dire que je n'ai jamais vu les députés s'en tenir si rigoureusement à la question que depuis deux heures. Je dois cependant faire observer qu'il ne reste plus qu'une heure pour étudier environ cent articles du budget. Son Excellence le Gouverneur général part pour Toronto par le train de onze heures, mais si les honorables députés sont d'avis que la prorogation doit être retardée jusqu'à demain, il faudra s'y résigner. J'ai cru comprendre cependant que nous désirions tous proroger les Chambres ce soir. J'aimerais à avoir l'opinion du comité sur ce point. Si c'est le désir unanime que nous ajournions à demain, le président n'y a pas d'objection.

M. LAPOINTE (Kamouraska): Jusqu'à présent, il n'y a que les députés de la droite qui ont pris la parole.

M. le PRESIDENT: Si nous continuons comme nous avons commencé, il sera impossible de se rendre au désir du comité.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: J'es-père, monsieur le président, que nous réussirons à finir à temps. Si la prorogation ne peut pas avoir lieu à dix heures, elle aura lieu un peu plus tard, et même après onze heures. Nous pouvons dire ce que nous avons à dire et proroger quand même ce soir. Je n'aurais pas osé proposer ce que j'ai proposé ce soir, si la Chambre n'avait pas déjà fait des arrangements de cette nature. Je dois ajouter que j'ai consulté l'honorable chef de l'opposition à ce sujet.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Mon très honorable ami admettra que nous n'avons mis aucun obstacle jusqu'à présent. Nous avons fait tout notre possible pour expédier notre besogne. Il faut cependant que le travail se fasse.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Certainement.

M. EULER: Je ne retiendrai la Chambre que quelques minutes. Il est juste qu'au moins un membre de l'opposition appuie